

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 989

présenté par

M. Vuibert, M. Guillemard, Mme Liliana Tanguy, M. Lemaire, M. Sitzenstuhl, Mme Morel,
M. Ardouin, Mme Boyer, Mme Heydel Grillere, M. Patrier-Leitus, M. Perrot, M. Bataillon et
M. Marion

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 BIS, insérer l'article suivant:**

Le cinquième alinéa du I de l'article L. 631-1 du code de l'éducation est complété par une phrase ainsi rédigée : « Elles découlent d'une détection et d'un accompagnement dès l'entrée au collège pour les élèves en capacité de poursuivre des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à « démythifier » les formations médicales, trop souvent considérées comme inaccessibles par beaucoup d'élèves et d'étudiants et à les rendre attractives dès le plus jeune âge, notamment en zone rurale. En effet, soit par manque d'ambition, soit par difficulté à se projeter concrètement dans la profession ou soit par les lourds financements qu'induisent des études longues, certains élèves se détournent des formations médicales. Il importe donc de les rendre accessibles tant dans l'intégration des cursus que dans l'accès aux divers financements publics. Repérer les futurs professionnels de santé dès l'entrée au collège permet d'identifier et de cultiver les talents et les intérêts précoces des enfants pour les sciences, la biologie ou la médecine. Cela peut se concrétiser par des programmes scolaires spécialisés, des activités parascolaires axées sur la santé, des stages ou des mentorats dans des établissements de santé, qui offrent aux enfants une expérience concrète du domaine médical et renforcent leur motivation à poursuivre une carrière dans ce domaine. Ils ont également l'opportunité de mieux comprendre les réalités, les diversités et les défis du métier tout en optimisant l'utilisation des ressources éducatives et de recrutement dans le secteur de la santé.

Enfin, ce dispositif offre une solution pour répondre au manque de médecins en zone rurale dans la mesure où il sera plus aisé pour des élèves originaires de ces territoires d'y revenir.